

Chaque nouveau-né mérite un visage

Pédiatres et parents lancent une campagne pour renforcer les exigences

Bruxelles, 13 décembre 2018 – Lors d'un rassemblement symbolique dans un hôpital bruxellois, les pédiatres et les parents ont lancé la campagne « Donnez-nous un visage ». Avec cette campagne, ils soulignent une fois de plus que le nouveau financement des hôpitaux, qui entrera en vigueur dès 2019, ne reconnaît pas chaque nouveau-né en tant qu'individu. Les pédiatres ont également remis aujourd'hui une pétition de 1250 signatures à la ministre de la Santé, Maggie De Block.

Le 1^{er} janvier 2019 entrera en vigueur un nouveau mode de financement des hôpitaux. La ministre de la Santé, Maggie De Block, a décidé que des interventions relativement simples, telles que la mise en place d'une prothèse de genou, une appendicectomie ... relèvent désormais de ce que l'on appelle les « soins à faible variabilité ». Cela signifie que les hôpitaux et les médecins reçoivent un montant forfaitaire fixe pour ces interventions. Les accouchements considérés comme « normaux » sont également concernés par ce système. En soi ce ne serait pas un problème, si la santé du nouveau-né était prise en compte et que le bébé était perçu comme un individu ou un patient ayant ses propres droits.

Dans l'état actuel de la loi voulue par le gouvernement, l'état de santé du nouveau-né n'est pas pris en considération. Lors d'un accouchement normal qui ne pose pas de problème du point de vue de la maman, l'état du bébé n'est absolument pas pris en compte. Il est automatiquement lié au taux de gravité de la maman et non à ses propres caractéristiques, alors qu'il s'agit de deux individus bien distincts. Et c'est là que le bât blesse.

Michel Pletincx, président de l'Association professionnelle belge des Pédiatres : « Avec l'introduction de ce financement forfaitaire pour les accouchements, les soins médicaux du nouveau-né seront menacés. Un bébé en bonne santé peut certes rentrer dans ce cadre de soins à faible variabilité, mais un enfant né prématurément quelques semaines trop tôt doit être réanimé ou perfusé : n'est-ce pas une histoire complètement différente ? Et pourtant les hôpitaux recevront le même montant de ressources pour ces enfants que pour un enfant en bonne santé issu d'un accouchement normal. Il est pour nous fondamental que le gouvernement reconnaisse l'individualité de chaque nouveau-né. Dans la nouvelle législation, l'enfant reste considéré comme un « appendice » de sa maman. Ce n'est pas juste. Pire encore : c'est de la discrimination. »

Au-delà de ce problème fondamental, cette loi nuit également aux soins des nouveau-nés, en particulier à ceux qui sont nés prématurément ou qui ont d'autres problèmes de santé. En ne tenant compte que de l'état de santé de la maman, sans aucune indication sur l'état de santé du nouveau-né, le risque est majeur de voir ces nouveau-nés automatiquement dirigés vers des unités spécialisées en soins intensifs néonataux (Unités de Néonatalogie Intensive - NIC), alors même qu'ils auraient pu être soignés en néonatalogie classique. Ces

unités de néonatalogie classique n'auront en effet plus suffisamment de moyens pour assurer leur mission.

Les parents aussi sont inquiets. Yannic Verhaest, président de l'Association Flamande des Parents d'Enfants en Couveuse (VVOC) : « *Chaque nouveau-né mérite d'être traité comme un individu à part entière ayant droit aux soins nécessaires et adaptés. Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception. Qu'il soit âgé de trois secondes ou trois jours (même quand la maman est autorisée à quitter l'hôpital), ne fais aucune différence* »

Pour les pédiatres, ce sont autant de raisons suffisantes pour renforcer encore leurs exigences. Depuis plusieurs mois, ils ont déjà envoyé de nombreux courriers au cabinet De Block, mais n'ont obtenu que des réponses inadaptées, y compris après plusieurs rencontres avec le cabinet. Le rassemblement de 150 pédiatres du 13 décembre n'est pas seulement lié au jour de la remise de la 1250 pétitions à la ministre de la Santé. C'est également le coup d'envoi de la campagne de sensibilisation du grand public via un site dédié (www.donneznousunvisage.be), des affiches et des flyers et le lancement d'une pétition plus large auprès de la population (sur le même site).

Les associations impliquées n'excluent pas de mener des actions en justice. Pierre Philippet, président du Groupement Belge des Pédiatres de Langue Française : « *Nous attendons un signal fort de la ministre ! Qu'elle reconnaisse nos objections fondamentales et prenne à cœur celles des parents. En d'autres termes, qu'elle respecte les droits des enfants en tant qu'individu unique qui ne peut pas être discriminé.* »

La Belgique compte chaque année quelque 120.000 naissances. Environ 1% de tous les enfants viennent au monde avant la 32^{ème} semaine de grossesse et 6% naissent entre la 32^{ème} et la 36^{ème} semaine. Les problèmes les plus rencontrés chez ces nouveau-nés, outre le faible poids à la naissance et des insuffisances respiratoires, sont des infections, des troubles digestifs, des troubles métaboliques et des problèmes neurologiques. Dans 10% des cas en moyenne, il s'agit d'accouchement à l'issue desquels les nouveau-nés ont besoin de soins médicaux supplémentaires et sont placés en service N*.

Cette campagne est une initiative de l'Académie Belge de Pédiatrie, l'organisation regroupant le Groupement Belge des Pédiatres de Langue Française (GBPF), l'Association professionnelle belge des Pédiatres (GBS/VBS), la Vlaamse Vereniging voor Kindergeneeskunde (VVK), et les Universités belges, en collaboration avec la Vlaamse Vereniging voor Ouders van Couveusekinderen (VVOC).

Contact presse pour plus d'informations, du matériel visuel ou les demandes d'interview :
Wavemakers PR & Communications

Amélie Putmans

amelie@wavemakers.eu - 0477 200 970